

Les Échos de Bramefarine

n° 94 – juin 2022

Le mot du maire



Olivier Roziau

Cette période pré estivale, toujours vivifiante, s'est ouverte néanmoins dans un contexte préoccupant : guerre contre l'Ukraine, menace pour les démocraties européennes, retombées économiques pour tous et augmentation préoccupante des prix qui se déclinent tant sur le plan national que sur le plan local, et que les élus se doivent prendre en compte, en toute responsabilité.

Sur le plan sanitaire Covid-19 et grippe se conjuguent, y compris sur notre territoire, même si des protocoles allégés nous rendent un sentiment de « liberté ».

Dans le cadre d'un mouvement général de solidarité des communes française avec l'Ukraine dévastée par la guerre, Saint-Maximin a organisé le 11 mars dernier, avec un vif succès, une collecte de produits de première nécessité. Le fret a été convoyé par les services de la protection civile jusqu'à la frontière ukrainienne.

Un grand merci à celles et ceux qui ont répondu présent à cet acte de générosité.

Les élections 2022 se sont achevées à Saint-Maximin dans de bonnes conditions et avec un taux de participation supérieur à la moyenne nationale : 83,73 %, 79,39 %, 61,99 % et 58,12 %.

Après avoir évoqué en fin d'année la démission de trois membres du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui la restructuration de notre équipe désormais composée de 12 conseillers et conseillères avec une nouvelle répartition des attributions et responsabilités :

- Olivier Roziau, maire ;
- Véronique Juste-Lapied est à présent 1^{re} adjointe en charge du Cadre de vie, de la Vie associative, de la Culture, de l'Animation des fêtes & cérémonies ;
- Raymond Nunez, 2^e adjoint, est en charge de l'Urbanisme et des travaux, assisté de Jean-Marc Bouchet-Bert-Manoz ;
- Stéphane Malard, 3^e adjoint, est en charge des Finances et de la Vie sociale ;
- Xavier Juste, 4^e adjoint, est en charge du Patrimoine, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Forêt.

Les six autres membres du conseil continuent bien évidemment de travailler dans différentes commissions municipales et vous retrouverez bientôt toute l'équipe, en photo, dans le prochain numéro des Échos de Bramefarine.

Côté budget, vous savez que chaque année et au plus tard le 15 avril, les communes doivent voter leur budget, répertorier les dépenses et les recettes possibles ou nécessaires : notre conseil municipal a dû ainsi voter le 12 avril son budget primitif 2022 dans une grande incertitude quant à l'augmentation à venir des coûts de l'énergie et quant aux dépenses supplémentaires qui en résulteront, à terme, pour notre commune.

À ce jour, toutes les communes doivent déjà faire face à une augmentation de 40 % du prix des fluides et de l'électricité qui alourdit de façon significative leur budget de fonctionnement : Saint-Maximin ne fait pas exception.

Par ailleurs, nos bâtiments communaux, école et mairie, vieillissent, se dégradent, se transforment en « passoires thermiques coûteuses », et répondent de plus en plus difficilement aux besoins.

L'entretien courant de notre patrimoine immobilier, de nos routes, les transformations indispensables à la réduction des coûts mais aussi à l'adaptation de nos bâtiments au service qui doit être rendu au public nécessitent de dégager des capacités financières nouvelles.

Devant cette situation, les élus ont pris acte de la nécessité impérieuse d'assurer la pérennité financière de notre commune pour les années à venir et d'augmenter en conséquence les taux de fiscalité locale mais aussi de s'engager, en contrepartie, dans la rénovation énergétique et la restructuration de nos bâtiments communaux, mairie et école.

C'est ainsi une décision budgétaire mûrement réfléchie et pesée qui vous sera présentée par la commission Finances dans un article dédié qui, nous l'espérons, vous convaincra de sa pertinence et de sa sincérité. ■

Finances

Quelques clés pour comprendre le budget communal 2022

Le budget communal est constitué d'une partie « Fonctionnement » et d'une partie « Investissement », chacune ayant sa colonne « recettes » et sa colonne « dépenses ».

Notre capacité à rembourser nos dettes est définie par ce que l'on nomme « l'épargne brute » dans la partie « Fonctionnement », c'est-à-dire l'excédent des recettes sur les dépenses ; cette « épargne brute » permet de prévoir, dans la partie « Investissement » les projets à réaliser dans un avenir proche et que le conseil municipal a retenu pour la commune.

À ce jour nos dépenses sont devenues particulièrement contraignantes compte tenu de la vétusté de nos bâtiments communaux, école et mairie, du coût consécutif de leur maintenance et de leurs coûts énergétiques.

Les seules recettes pérennes dont dispose notre commune sont les impôts, les revenus locatifs de la salle Marie-Louise et de 2 appartements.

Ceci signifie que les seuls leviers dont dispose la commune pour payer chaque année nos dépenses de fonctionnement, mais aussi pour investir les dépenses nécessaires à la pérennité de la collectivité, tout en équilibrant le budget comme la loi l'exige, sont la maîtrise des dépenses et le prélèvement des impôts fonciers.

L'état des lieux

À ce jour, Saint-Maximin dispose d'un taux d'imposition relativement bas par rapport aux autres communes, si bien que la compensation versée par l'État en contrepartie de la perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation n'est que partielle, et moins importante que si son taux d'imposition avait été maintenu dans la moyenne de la strate.

Il est également à prévoir dans les années à venir que d'autres diminutions de recettes impactent les communes, l'État ayant une propension certaine à réduire ses dotations.

En dernier lieu, les événements internationaux, l'inflation et l'augmentation du coût de l'énergie fournie aux communes, que l'État ne compense pas à ce jour, sont un facteur supplémentaire d'augmentation de nos dépenses.

Notre obligation d'élus :

assurer la pérennité financière de la commune

Assurer la pérennité financière et structurelle de notre collectivité territoriale c'est permettre à la commune de faire face à des dépenses de fonctionnement en hausse, de rembourser ses emprunts, mais c'est aussi lui procurer une capacité d'investissement pour répondre aux enjeux de demain, prévoir l'augmentation de sa population, l'augmentation consécutive de ses besoins, maintenir des structures adaptées et fonctionnelles : toute commune doit nécessairement procéder à des investissements pour gérer son territoire, maintenir voire améliorer les services procurés aux habitants, entretenir son patrimoine, rénover ses équipements, développer des activités sociales, sportives et culturelles.

L'équipe municipale a identifié, pour la commune de Saint-Maximin, plusieurs nécessités immédiates ; il s'agit notamment :

- de financer des projets permettant de stopper une hausse exponentielle des coûts de fonctionnement en retrouvant la maîtrise de nos dépenses énergétiques, ce qui suppose des investissements dans des solutions énergétiques « passives et actives ». À ce jour les dépenses d'intervention pour un simple maintien récurrent en état et en conformité représentent 25 % des dépenses de fonctionnement ;
- de doter la commune d'une capacité minimum d'investissement dans des projets répondant aux besoins des usagers du service public communal ; notre commune ne disposant pas actuellement de cette capacité financière, il relève de notre responsabilité d'élus de préserver l'avenir et de permettre aux équipes municipales futures de poursuivre les actions nécessaires et conformes aux intérêts de la population.

À ce jour et après avoir réduit autant que possible les dépenses de fonctionnement modulables, l'épargne brute dégagée (23 000 €) ne nous permet pas de rembourser le capital de notre dette (50 000 €/an générés par les emprunts bancaires précédemment contractés pour des investissements nécessaires) car les dépenses énergétiques sont en augmentation ainsi que les

travaux de réfection et de mise aux normes nécessités par la vétusté des bâtiments et équipements.

Il serait par ailleurs « toxique » d'allonger encore le nombre d'années nécessaires à notre désendettement si nous ne prenions pas les moyens de dégager des recettes supplémentaires et cette insuffisance de capacité financière compromettrait l'avenir de la commune en se reproduisant année après année.

Les projets

En termes d'intérêt des usagers et de maîtrise des dépenses énergétiques, la restructuration de l'école et de la mairie apparaît comme une priorité : isolation des bâtiments, changement des huisseries, installation de double vitrage et remplacement du système de chauffage (les dépenses annuelles de fuel s'élevaient déjà à 6 000 € avant la crise énergétique), recherche et organisation d'une autonomie énergétique.

Aujourd'hui, le conseil municipal évalue pour 2022 l'augmentation des frais liés aux tensions sur les marchés « pétrole » et « électricité » à 10 000 €.

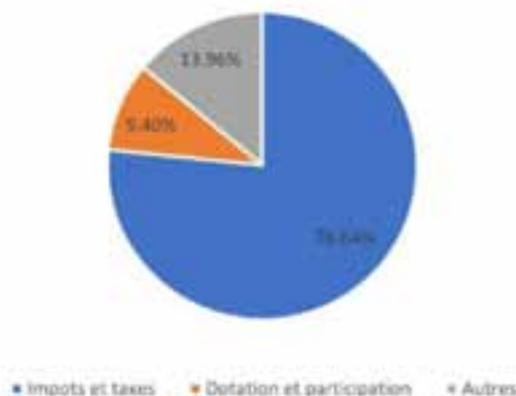
La nécessaire rénovation énergétique de nos bâtiments sera aussi l'occasion de restructurer l'école afin de mettre enfin à disposition des enfants de la commune des locaux adaptés, fonctionnels et favorables à leur apprentissage : il n'existe par exemple aucun espace permettant aux enfants de maternelle de faire la sieste, aucune salle de motricité ; la bibliothèque installée sous les combles est d'un accès difficile ; les enseignants ne disposent d'aucun espace dédié leur permettant de travailler ou de se réunir en dehors des salles de classes. Les espaces de rangement fonctionnels sont inexistantes.

Les moyens

Pour réaliser un tel projet et maintenir sa pérennité financière la commune a donc besoin de se doter d'une « épargne brute » qui lui permette de faire face.

En l'état du niveau d'endettement communal (qui se situe malgré tout dans la « moyenne » de l'endettement normal d'une commune) et en l'absence de recettes fiscales supplémentaires, la commune devrait attendre 2032 (fin du prêt contracté en 2016 en vue de la réfection de la tour d'Avalon) pour retrouver de la capacité d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (735 k€)



Pour toutes ces raisons, le conseil municipal a voté une augmentation qu'il a estimée acceptable, mais nécessaire, des impôts fonciers sur le bâti et le non bâti afin de pouvoir engager sans plus attendre le processus d'études préalables puis de travaux en vue de la réhabilitation énergétique et de la restructuration de l'école,

de la mairie et de leurs équipements, tels que l'aire de jeux.

Rappelons, pour votre complète information, que ces projets seront financés pour une grande partie par des subventions publiques mais que dans le meilleur des cas, le reste à charge pour la commune représentera au minimum 20 % des dépenses engagées voire plus en fonction des subventions que nous obtiendrons.

Parallèlement, le conseil municipal a mis en place un plan pluriannuel d'investissement, dit « PPI ».

Ce plan est un outil de pilotage financier et politique qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par l'équipe municipale et des financements qui leur sont attribués chaque année, sur cinq ans ou sur le reste du mandat.

Il est évolutif, actualisé selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Enfin, pour notre commune, ce PPI ambitionne une rénovation d'ampleur en s'appuyant sur sa nouvelle capacité financière et sans recours à l'emprunt bancaire. ■

Environnement - Nettoyage de printemps



Dimanche 20 mars à Saint-Maximin : c'est le début du printemps et notre rendez-vous désormais incontournable pour le nettoyage de la commune !

Ce matin-là, une quarantaine de participants se sont retrouvés à la salle Marie-Louise pour se

répartir les différents secteurs et le superbe petit-déjeuner offert par un commerçant partenaire a contribué à motiver davantage encore les troupes...



73 kg de déchets ont été ramassés dans les huit hameaux que nous avons arpentés.

Et comme à l'accoutumée notre poisson dévoreur de saletés était de la partie, après avoir vogué ces derniers mois dans les eaux de diverses contrées...



Dans la continuité de cette action le 17 mai suivant, toutes les classes de l'école de Saint-Maximin se sont lancées dans l'aventure afin de peaufiner le nettoyage de plusieurs hameaux situés dans le périmètre de l'école. Les enseignants ainsi que plusieurs parents ont pris part à cet événement pour collecter 11 kg supplémentaires de déchets.

Un grand merci à tous ces « combattants » au service de la nature ! ■

Urbanisme / Travaux / Aménagements / Voirie

À la suite des intempéries que nous avons subies en fin d'année 2021, la commune a dû engager divers travaux pour améliorer l'écoulement des eaux qui proviennent des hauteurs et principalement de la route forestière.

Il a ainsi été procédé à une bonne remise en état sur les sites les plus touchés, notamment les ruisseaux de la Burge et du Tapon sur la route forestière, le chemin du PUILLET aux Bretonnières, le hameau Les Bruns pour des travaux de voiries et réseaux divers (VRD) et enfin aux Rippelets : VRD sur le chemin de Combatassalin et drainage des infiltrations d'eau.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et permettent une meilleure canalisation de l'eau.

D'autres travaux sont programmés et seront également engagés dans le courant de l'année 2022 en vue du remplacement des portes de la grange d'Avalon et de la porte de la grange jouxtant l'accueil de loisirs intercommunal, mais aussi pour la remise en conformité et la garantie de la sécurité électrique des bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle Marie-Louise. ■

Référents sécurité hameaux



À la suite des derniers événements météorologiques survenus sur la commune, il a été décidé de solliciter l'aide et la solidarité des Saint-Maximinois afin de créer un réseau de référents hameaux qui auront pour mission de collecter et coordonner des informations essentielles telles que :

- débordements de ruisseaux et inondations ;
- glissements de terrain, écoulement et éboulement, les coulées de boue ;
- bris d'arbres ou les écroulements de bâtiments etc. ;
- faire le lien entre les personnes vulnérables et

les élus de la Vie sociale pour solliciter ou alerter si besoin.

Les interlocuteurs directs seront le maire, ses adjoints et le service Technique.

Le but sera de rendre plus fluide la compréhension de la situation et la gestion d'urgence allant de pair avec ces événements.

Nous vous invitons et vous remercions de vous faire connaître en mairie par téléphone ou mél afin d'être inscrit sur la liste des référents potentiels.

Une réunion sera organisée rapidement en mairie avec les personnes intéressées et disponibles afin de définir précisément les processus adaptés. ■

Arrêté de circulation réglementant l'accès à certaines voies, portions de voies ou à certains secteurs de la commune de Saint-Maximin



Comme stipulé dans l'arrêté municipal 20210730-028, il est désormais formellement **interdit** (sauf aux ayants droit limitativement énumérés) **de circuler à l'aide d'engins à moteur de tous types**, y compris les 4×4, quad, buggy, motocross ou autres, sur les chemins de la commune qui suivent :

- chemin des Ruches ;
- chemin de la Cheminée ;
- chemin de La Courbassière ;
- chemin de La Mâ ;
- chemin du Cousson ;
- chemin des Tilles ;
- chemin du Crêt au Couvet ;
- chemin du Crêt (Croix Saint-André) ;
- chemin du Couvat ;
- chemin du Puillet ;
- chemin du Couvet ;
- chemin de Belle Perche ;
- chemin des Gorges du Bréda ;
- chemin du Bréda ;
- chemin de Varanger ;
- chemin de la Piste des Gardes.

En effet, la circulation d'engins motorisés sur les chemins communaux génère des nuisances sonores pour les habitants des hameaux, des nuisances pour la faune et la flore de nos chemins et de notre massif.

Outre ces nuisances, il a été constaté de fait que ces engins ne respectent ni limitations de vitesse ni règles de bonne conduite et mettent en danger les usagers se promenant paisiblement à pied, à vélo ou à cheval.

Cet arrêté tend ainsi à régler un réel problème de sécurité.

Les agents de l'Office national des Forêt (ONF) et de la gendarmerie ainsi que le maire de la commune et ses adjoints sont habilités à verbaliser les contrevenants.

Une carte, éditée afin de matérialiser et de permettre de visualiser les chemins concernés par cette interdiction de circulation, est également consultable sur le panneau d'affichage devant la mairie.

Pour la bonne information de tous, cet arrêté sera apposé au départ des chemins précités sur des panneaux normés B7B par les agents communaux dans les semaines à venir. ■

Cimetière

Notre cimetière mérite un entretien plus régulier et sa rénovation s'impose !

Plusieurs options ont été envisagées pour l'entretien et la sécurisation des allées : herbe, goudron, pavés... Pour une question de budget et par mesure de sécurité nous avons préféré conserver des allées en gravier et poursuivre l'entretien de façon biologique et par binage.

Nous avons malheureusement pu constater les effets du manque d'entretien : mousses, herbes, arbustes, l'état de vétusté voire de dangerosité de certaines tombes...

Il paraît nécessaire de rappeler que les familles titulaires de concessions sont responsables de l'entretien de leur tombe et nous invitons les personnes concernées ou détenant des informations sur les tombes en état d'abandon à prendre contact avec la mairie.

Les démarches et les financements nécessaires seront engagés par la commune pour récupérer les concessions abandonnées, dans un but de

restauration et d'embellissement de notre cimetière.

Le saviez-vous ?

Hugues d'Avalon fut diacre pendant deux années de l'ancienne église qui se trouvait alors au Vieux-Saint-Maximin, sans doute à l'entrée du hameau, à droite de la route sur la photo.

L'église romane était implantée au milieu du cimetière et l'ensemble a été détruit aux environs de 1800 pour laisser place à un verger. L'église et le cimetière ont été reconstruits à partir de 1880 à l'emplacement actuel. ■



Patrimoine - Tour d'Avalon

Après des mois d'attente et d'interrogation, la rénovation de l'escalier hélicoïdal de la tour d'Avalon est enfin en voie d'achèvement.



Chaque pièce de l'escalier aura été soigneusement démontée, nettoyée, rénovée, façonnée et parfois recrée pour enfin être reposée.

Depuis plusieurs semaines maintenant les menuisiers, M. Viallon et son assistant M. Caillet, sont à l'œuvre pour le remontage.

De nombreux problèmes techniques ont dû être pris en compte et des solutions improvisées, marche après marche.

C'est ainsi qu'à ce jour, les trois révolutions et demie et leurs quarante-quatre marches sont posées.

Nous pourrons donc jouir très prochainement de notre Tour, dans toute sa beauté et son rayonnement sur la vallée... À suivre! ■



Affaires sociales

Canicule? Nous avons des solutions...

Les températures subies durant les mois de mai et juin nous ont rappelé les effets du réchauffement climatique et la possibilité désormais récurrente de périodes de canicule...

Cet été, comme l'année dernière, la commune de Saint-Maximin mettra à disposition de ses habitants une salle de classe climatisée pour accueillir toutes celles et ceux qui souhaiteraient trouver un peu de fraîcheur quotidienne.

La salle de classe sera ouverte sur votre simple demande au secrétariat de la mairie.

Rappelons également que les personnes de plus de 75 ans isolées, en situation de handicap ou rencontrant des problèmes de santé peuvent signaler leur situation à la mairie qui assurera une « veille » : ces personnes seront contactées par les élus ou un agent municipal qui s'informeront de leur état de santé pendant les périodes de canicules définies par le préfet de l'Isère. ■

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

- RESTEZ AU FRAIS
- BUVEZ DE L'EAU
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

0800 360 360, un n° vert pour l'ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP

La Communauté 360 Isère, rassemble les acteurs et partenaires de l'accompagnement du handicap dans notre département. Ce numéro national est destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, afin de les accompagner dans leurs démarches.

Des réponses de proximité sont apportées par des conseillers territoriaux qui évaluent les besoins et les attentes des appelants, orientent et coordonnent la recherche de solutions : problèmes administratifs, questions relatives à la scolarisation, à l'emploi ou à l'accès aux soins, aux besoins d'accueil ou aux besoins de répit des aidants : tous les motifs d'appels sont pris en charge.

Appelez le 0800 360 360 : du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures. ■

Affaires scolaires

Champions de ski de fond ! Les élèves de l'école racontent

Début mars, 29 élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé à un cycle d'apprentissage du ski de fond sur le domaine nordique de La Féclaz. Ce projet, qui est conduit depuis trois ans, a été financé par l'association Vive l'école, la région Auvergne-Rhône-Alpes a pris en charge le coût des transports.



La Féclaz se situe en Savoie, dans le massif des Bauges. En hiver, il est possible d'y pratiquer le ski alpin, le ski de fond (en styles skating et classique) ainsi que la randonnée en raquettes. On y trouve des pistes noires, rouges, bleues, vertes et roses, classées selon leur niveau de difficulté (longueur et dénivelé).

Nous arrivions à l'école à 8 h 30, puis le bus arrivait à 8 h 45. Pour aller à La Féclaz, le trajet durait une heure. Nous posions nos sacs à dos dans les soutes durant le voyage.

Arrivés sur place, nous commençons par nous rendre au magasin de location de matériel. On y entrait par groupes pour prendre les chaussures et les skis de fond. On chaussait ensuite les skis dehors.

Nous partions ensuite skier en petits groupes jusqu'à midi. Le maître, des parents et des moniteurs de ski nous accompagnaient.

On se retrouvait tous ensemble pour pique-niquer à côté du magasin de location, ou sur les pistes, à la cabane de l'Arcoutier.

Après le repas, on retournait sur les pistes pour faire des jeux, des exercices, des promenades.

Après avoir déposé le matériel, nous reprenions le car pour rentrer à l'école à 16 heures.

Les deux premiers jours, la météo et la neige étaient assez bonnes. Sauf l'après-midi car la neige ressemblait à de la semoule ! Mais malgré tout, nous n'avons pas eu froid. Le troisième jour, il avait neigé et la neige était excellente, il y avait beaucoup de poudreuse.

Les premiers jours nous avons fait les pistes vertes ou bleues. Nous allions aussi sur un plateau damé pour faire des jeux et des exercices afin d'améliorer notre équilibre et nos déplacements.

Certains élèves qui avaient déjà pratiqué le ski de fond, avec l'école ou avec leurs parents, ont constitué un groupe qui a pratiqué le skating dès le premier jour. En style skating, on se déplace plus vite, en faisant le pas de patineur. Mais cela demande de l'équilibre et une bonne technique. Un deuxième groupe a pu découvrir le skating le quatrième jour, avec un moniteur.

L'avant dernier jour, nous avons fait une piste qui s'appelle « la classique du père Louis ». Il s'agit d'une piste très étroite qui serpente dans la forêt. Il y avait beaucoup de poudreuse !

Le dernier jour, nous avons fait du biathlon. C'est un sport qui associe le ski de fond en relais et le tir à la carabine. Nous avons utilisé des carabines laser.



Nous avons beaucoup aimé ces quatre journées de ski de fond. C'était très amusant, nous nous sommes améliorés et cela nous a permis de sortir de la classe pour apprendre en pleine nature.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire de Saint-Maximin. ■

Jeunesse & Sports

Les Bauges en raquettes



La sortie neige a pu enfin avoir lieu le 21 mars à Saint-François-de-Salles, dans les Bauges.

Accompagnés de leurs professeurs et de parents bénévoles, les enfants de la maternelle au CE1 ont chaussé les raquettes et sont partis à la découverte des espaces enneigés, avec le but de découvrir... la grande prairie!

En chemin, ils ont pu observer le réveil de la nature avec le chant des oiseaux, l'activité des fourmilières. Enfin, la forêt s'est ouverte sur la fameuse grande prairie, les sacs à dos aussi, et le pique-nique a pu commencer!

Après un bon casse-croûte et des jeux dans la neige, l'heure de rentrer a sonné pour les sportifs, fatigués mais heureux,

À l'année prochaine, peut-être? ■

Les Fous du Ballon : rendez-vous chaque mardi à 18 heures !

Et voilà, c'est reparti! les sourires sont au rendez-vous...

Tous les 9/17 ans de Saint-Maximin peuvent à nouveau se retrouver autour d'un ballon sur le terrain communal, avec leurs entraîneurs préférés : élus du groupe Jeunesse et sport et parents disponibles.

Venez vite rejoindre le joyeux groupe de la photo...

Avis à tous les amateurs! ■



Comment bien rédiger une adresse postale ?

Règles générales :

- 6 lignes maximum ;
- 38 caractères maximum par ligne espaces compris ;
- pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné ;
- les 3 dernières lignes en majuscules ;
- pavé adresse aligné à gauche.



Ligne 1 : Identification du destinataire : Civilité, titre ou qualité + Prénom + Nom

Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire ou point de remise à l'intérieur du bâtiment : Numéro appartement, boîte aux lettres, étage, couloir, escalier...

Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique à l'extérieur du bâtiment : entrée, bâtiment, immeuble, résidence...

Ligne 4 : Numéro + type et nom de la voie (pas de virgule après le numéro)

Ligne 5 : Lieu-dit ou service particulier de distribution (ex : boîte postale)

Ligne 6 : Code postal + Nom de la ville (+ éventuellement le mot « CEDEX »)

Ligne 7 : Nom du pays (dans le cas d'un envoi à l'étranger). ■

Vie associative

Association communale de chasse agréée (ACCA)

L'association communale de chasse (ACCA) vous informe de la création de l'application mobile *Land Share* (accès via ce QR code).

L'application vise à informer en temps réel, les autres usagers de la nature des battues en cours.

Les usagers de la nature ayant préalablement téléchargé *Land Share* reçoivent une notification à proximité de la zone chassée (800 m) afin de se promener en toute sécurité. ■



Vie associative

Voyage au salon de l'agriculture

Grâce à l'association Vivre à Saint-Maximin, nous avons profité nombreux d'une escapade à Paris sur deux belles journées.

Le voyage en car, tôt commencé, nous a permis d'assister à un lever de soleil somptueux.

L'après-midi et grâce au concours d'un guide apprécié par l'ensemble des participants, nous avons pu visiter et découvrir le patrimoine historique de la capitale.



Après une bonne nuit réparatrice dans un hôtel parisien, nous voici partis en direction de la Porte de Versailles où nous attendait « Neige* », mascotte du salon de l'agriculture 2022.

Chacun a pu y trouver son compte, tant il y avait de choses à découvrir !

Sur le chemin du retour, un pique-nique préparé avec soin par l'association sut rassasier les voyageurs et grâce à notre chauffeur émérite, le voyage de retour se fit sans encombre.



Rendez-vous à la prochaine sortie! ARVIE PA!

* *Née sous un télésiège à 1 600 m, belle représentante de la race Abondance au salon pour la première fois...* ■

Vive l'école

Dimanche 3 avril et pour leur plus grande joie, l'association Vive l'école a offert aux enfants une belle chasse aux œufs!

Le temps était aussi de la partie pour une belle vente à emporter de diots-polenta, de Beaufort et de pain, cuit dans un four à pain du village...

Samedi 14 mai, une météo estivale était de nouveau au rendez-vous pour une chasse aux trésors sur thème médiéval, autour de l'histoire de notre Tour d'Avalon.

Des énigmes à résoudre étaient proposées tout au long du parcours



pour parvenir au bout de ce challenge.

Bravo à Vive l'école pour ce double succès!

Et n'oubliez pas : la kermesse aura lieu le samedi 25 juin, sans doute selon l'organisation habituelle : spectacle des enfants de l'école le matin, repas et festivités l'après-midi... Rendez-vous au centre d'accueil et de loisirs!

Pour toute autre information, n'hésitez pas à contacter l'association. ■

Association sportive de Saint-Maximin (ASSM)

Pour la rentrée prochaine, l'ASSM propose diverses activités à l'attention des adultes, des adolescents et des enfants : bodyzen adultes, zumba, hip-hop, yoga enfants et adolescents.

Mais attention, l'ouverture de nouveaux cours dépendra des retours du sondage proposé aux parents et aux enfants mais aussi des suggestions des habitants de la commune.

L'association tentera de répondre au plus près des aspirations exprimées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

En attendant la rentrée prochaine, les différents cours hebdomadaires se poursuivent : yoga, fitness, bungy-pump.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ASSM contact : Éliane Bouchet-Bert-Manoz, 06 85 20 37 84, boucheteliane@hotmail.com

Info yoga : Marie-Françoise Chenevier, 06 11 45 58 59, mariefrancoise.chenevier@dbmail.com. ■

Culture, Animations, Fêtes & cérémonies

Fête des mères



Dimanche 29 mai 2022, le village s'est réveillé au son de l'accordéon.

L'équipe de l'association Vivre à Saint-Maximin a sillonné les hameaux de notre commune avec son char fleuri. Attendu par les villageois qui lui ont offert de bonnes collations tout au long du trajet, l'équipage est parti à 8 heures des Breton-

nières pour arriver à 11 h45 dans la cour d'école... S'en est suivi pot de l'amitié offert aux habitants par la commune ainsi que la remise d'une rose à toutes les mamans.

L'occasion où jamais de rendre hommage à René Vizios qui nous a quittés en ce début d'année et qui avait participé dès 1984, avec d'autres Saint-Maximinois, à la création du char fleuri; René avait joué de l'accordéon bien des années, pour célébrer la fête des mères.

Merci à l'association Vivre à Saint-Maximin pour l'organisation de ce moment convivial. ■

Cinétoiles

À vos transats et plaids pour notre soirée estivale de cinéma en plein air, le **vendredi 24 juin**, dans le parc du centre d'accueil de loisirs.

Cette année nous vous proposons de voir ou revoir, pour le plaisir des petits et des grands, le superbe film **Cinéma Paradiso** :

À Rome, à la fin des années 1980, Salvatore, cinéaste en vogue, vient d'apprendre la mort de son vieil ami Alfredo.

Avec le souvenir d'Alfredo, c'est toute son enfance qui revient à sa mémoire: son village natal en Sicile, quand on l'appelait « Toto », quand il partageait son temps libre entre l'église et la salle de cinéma paroissiale et qu'Alfredo le projectionniste lui apprenait la vie... au fil de ses projections !



Nous nous retrouverons à partir de 20h30 pour un pique-nique partagé puis la séance débutera à 22 heures.

L'association Vive l'école assurera la vente de boissons et de confiseries.

S'il pleut, la séance se déroulera au centre d'accueil de loisirs.

Cinétoiles c'est 25 films programmés pour 42 séances dans tout le Grésivaudan, de juin à septembre !

Vous êtes invités à cette soirée libre et gratuite, offerte par la communauté de communes Le Grésivaudan !

Retrouvez toute la programmation sur :

<https://www.le-gresivaudan.fr/agenda/2450/487--libelle-.htm>. ■

« Récré des Mômes » à la Tour d'Avalon



L'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse organise, **dimanche 31 juillet, de 14 heures à**

18 heures, la première édition de La Récré des Mômes et propose aux enfants des activités et des animations en accès libre (et totalement gratuites) :

14 heures à 15 h 30 **Atelier de création d'un pliage 3D** pop-up sur le thème de la tour médiévale d'Avalon

Initiation tir à la carabine laser et jeux en bois (OT Belledonne Chartreuse)

À 17 heures Clôture de la journée **Spectacle « Tane, petit âne en chemin »** (théâtre de marionnettes, accordéon).

Un moment de chaleur, de joie, d'émotions, de partage et de complicité.

Tout l'après-midi : buvette et goûter sur place.

Les Récrés des Mômes sont des événements itinérants pour les enfants.

Pour + d'infos, contactez le bureau d'information touristique de Pontcharra : 04 76 97 68 08 – info@gresivaudan-tourisme.com.

<http://www.gresivaudan-tourisme.com/1ere-edition-recre-des-momes-a-la-tour-d-avalon-saint-maximin.html#.YqLh5qhBxD8>. ■

Apéro-concert latino

L'été sera festif à Saint-Maximin avec une nouvelle édition de l'apéro-concert.

Rendez-vous **dimanche 7 août**, à 18 heures, sur le terrain de pétanque pour un concert live en plein air !

Cette année nous accueillons le groupe lyonnais « **Barrio Combo** » :

Siempre Presente ! *Le Combo du Barrio s'est formé en 2003. Après avoir enflammé l'ouverture du Festival de Jazz à Vienne et parcouru l'Europe, ils sont restés fidèles à leur menu. Leur recette a déjà bien fait ses preuves, atypique et détonante à base de traditionnels Cubain, Rumba, Cumbia, Reggae et de Boléro. L'alchi-*



mie des influences donnera naissance à un style original qui leur est propre. Les plus grands standards latino sont revisités et agités à toutes les sauces par Maxime Sanchez et son collectif du Barrio issu de la scène jazz et latine lyonnaise. Entrez dans la danse !

À la buvette, c'est l'association Les Petits Enchantements qui vous proposera des boissons fraîches et quelques bouchées gourmandes. Tout est réuni pour passer un beau moment estival au cœur du village.

Et même en cas de pluie, le concert sera maintenu, à l'abri de la salle Marie-Louise... ■

Souvenons-nous ! Robert Cazan, Le Moutaret, 9 juillet 1944...



Nous célébrons cette année le 78^e anniversaire de la libération de notre région, et c'est en cette journée que nous rendons hommage à tous ceux qui ont été victimes de la barbarie nazie. Nous sommes rassemblés devant cette stèle où Robert a été trouvé, le corps criblé de balles.

Quelques mots pour le devoir de mémoire afin de rappeler cette tragique journée.

Le dimanche 9 juillet 1944, en début d'après-midi, deux voitures stoppent devant le café de Cazan au lieu-dit les Bretonnières. Plusieurs Allemands en sortent et bondissent à l'intérieur du café puis, sous la menace de revolvers, réduisent les occupants au silence.

Celui qui semble être le chef, s'écrie : nous cherchons Robert Cazan, est-ce bien ici ? Peut-on le voir ?

Mais Robert n'est pas là. Un des Allemands dit à la maman de Robert « Si nous n'avons pas votre fils dans une demi-heure, le village brûlera ».

Après de vaines recherches, Robert reste introuvable, le feu est mis à deux granges.

Plusieurs personnes tentent alors vainement de sauver leurs biens, mais sous la menace des mitraillettes, elles sont contraintes de les laisser brûler. L'après-midi s'achève sans que Robert réapparaisse ; l'un des paysans intervient alors afin de protéger sa propriété de l'incendie, en promettant aux Allemands que Robert se rendra à la kommandatur avant 19 heures.

Les Allemands partent, Robert sort de sa cachette et le même paysan le force alors à se rendre, lui

expliquant qu'il n'aura qu'un petit interrogatoire à subir.

Robert se montre courageux et malgré l'intervention de ses copains, il se rend.

Le lendemain, sa mère va à la kommandatur implorer le bourreau de libérer son fils.

L'homme avec un sourire ironique et grimaçant lui répond « votre fils vous sera rendu, comptez sur moi Madame ».

L'intervention périlleuse et courageuse du révérend père Giroud se soldera également par un échec.

Quelques heures plus tard, Robert est emmené dans une camionnette en direction d'Alleverd. C'est sur la petite route qui rejoint les gorges du Bréda au Moutaret, à quelques mètres de là, qu'il sera abattu.

Le 14 juillet Jules Replan, habitant du Moutaret, découvrit le corps méconnaissable de Robert, criblé de balles.

Robert avait été formé au métier de la forge par son oncle Auguste Gautier, forgeron à Saint-Maximin (et grand-père d'Alain Panerio). Auguste le reconnaîtra grâce au ceinturon qu'il portait.

La dépouille fut alors mise dans une charrette recouverte de paille et tirée par un âne pour être transportée de nuit à l'église de Saint-Maximin, où la sépulture eût lieu, le lendemain.

Depuis la disparition d'Yvonne Cazan, sœur de Robert, son petit-cousin Alain Panerio a pris le relais pour faire vivre cette commémoration.

Nous vous convions à cette cérémonie le vendredi 8 juillet, à 17 h 30, devant la stèle Cazan, sur la commune du Moutaret. ■

Savoir vivre ensemble

Nuisances sonores



Le bruit est le facteur n° 1 des conflits de voisinage et aussi de stress par perte de sommeil.

L'utilisation d'engins et appareils sonores (outillage de jardin, de bricolage, instruments de musique, etc.) ainsi que la nuisance générée par les animaux (en particulier les aboiements répétitifs) peut causer une gêne réelle et sérieuse pour vos voisins.

Parlez-en (courtoisement) entre vous !

Nous vous rappelons les horaires autorisés par la préfecture (en dehors desquels le silence doit être respecté) :

- semaine : 8 h 30 à 12 heures et 14 heures à 19 h 30 ;
- samedi : 9 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures ;
- dimanche et jours fériés : 10 heures à 12 heures. ■

Consommation d'eau potable : l'Isère en « alerte sécheresse »



L'arrêté préfectoral n° 38-2022-06-16-00006 du 16 juin 2022 place le territoire isérois en situation d'alerte sécheresse. **Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 30 juillet 2022.** En cas d'amélioration suffisante de la situation un arrêté d'abrogation pourra être pris.

Le niveau 2 d'alerte impose notamment les restrictions suivantes sur les usages de l'eau, **pour tous** :

- interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- interdiction du remplissage des piscines de plus de 1 m³ à usage privé, la remise à niveau est interdite

- de 18 heures à 9 heures ;
- interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris publics et privés, des espaces verts publics, des jardins potagers, des stades et terrains de sport, de 11 heures à 18 heures ;
- interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;
- le débit naturel entrant doit être intégralement restitué à l'aval pour l'alimentation d'étangs ou de réserves installés sur des cours d'eau ;
- réduction de 25 % et interdiction de 11 heures à 18 heures de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau (par exemple les puits privés) ;
- interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau ;
- interdiction des travaux en cours d'eau. ■

Brûlage des déchets végétaux



Les **FEUX** de particuliers concernant les déchets végétaux verts sont **INTERDITS** sur l'ensemble des communes du Grésivaudan.

Un arrêté préfectoral du 28 avril 2017 réglemente

également l'emploi du feu (y compris l'allumage, l'entretien et le transport, quels qu'en soient sa source ou son combustible [cigarette, flamme, barbecue, feux de loisir, etc.]) **à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, terrains à boiser.** ■

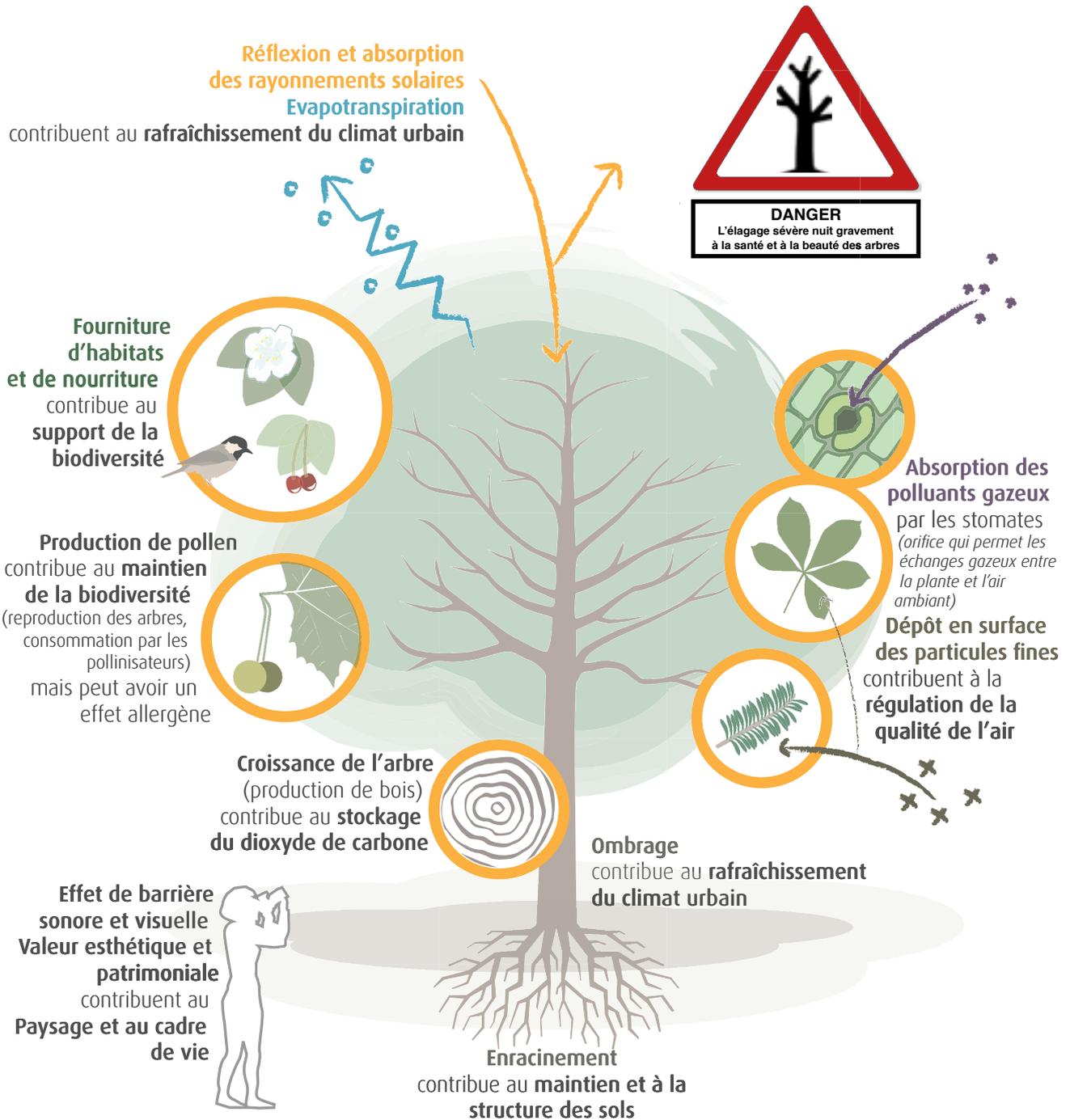
Nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries du SIBRECSA

L'accès aux déchetteries est modifié pour que l'entrée du dernier véhicule soit autorisée jusqu'à 15 minutes avant la fermeture (communiqué de presse du 20 juin 2022). Les nouveaux horaires sont donc les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pontcharra ZI de Pré Brun Impasse Denis Papin	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45
Porte de Savoie ZI de Francin Lieu dit Île Besson	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45
Le Cheylas Route de la Buissière ZI la Rolande	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45
Crêts en Belledonne La Ronzière	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45
Villard-Sallet Le Pont Battard	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45

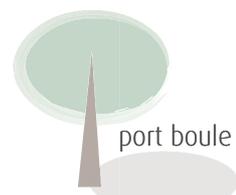
Les services rendus par les arbres

Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence



Une histoire de port...

Le **port de l'arbre** influence la biomasse (quantité de matière végétale), et donc **la surface ombragée, la capacité de l'arbre à évapo-transpirer** ou encore à **absorber les polluants**. Le port varie selon les essences mais également en fonction de la gestion de l'arbre (taille et élagage).



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Quand ?	Horaires	Quoi ?	Où ?	Organisateur
Vendredi 24 juin	20 h 30	Cinéoiles	Centre d'accueil de loisirs	Commune
Samedi 25 juin	Journée	Kermesse de l'école	Centre d'accueil de loisirs	Association Vive l'école
Vendredi 8 juillet	17 h 30	Cérémonie Robert Cazan	Stèle R. Cazan sur la commune du Moutaret	ANACR, communes Le Moutaret et Saint-Maximin
Dimanche 31 juillet	de 14 heures à 18 heures	Récré des Mômes	Tour d'Avalon	Office de tourisme Belledonne Chartreuse
Dimanche 7 août	18 heures	Apéro-concert	Terrain de pétanque	Commune et association Les Petits Enchantements

Résultats des élections 2022 sur la commune

Présidentielle

2^d tour - dimanche 24 avril

	Inscrits	% inscrits	% votants
Inscrits	553		
Abstentions	114	20.61	
Votants	439	79.39	
Blancs	41	7.41	
Nuls	10	1.81	
Exprimés	388	70.16	88.38

Candidats	Voix	% exprimés
M. MACRON Emmanuel	217	55.93
Mme LE PEN Marine	171	44.07

1^{er} tour - dimanche 10 avril

	Inscrits	% inscrits	% votants
Inscrits	553		
Abstentions	90	16.27	
Votants	463	83.73	
Blancs	9	1.63	
Nuls		0.00	
Exprimés	454	82.10	98.06

Candidats	Voix	% exprimés
Mme ARTHAUD Nathalie	3	0.66
M. ROUSSEL Fabien	12	2.64
M. MACRON Emmanuel	107	23.57
M. LASSALLE Jean	21	4.63
Mme LE PEN Marine	113	24.89
M. ZEMMOUR Éric	33	7.27
M. MÉLENCHON Jean-Luc	100	22.03
Mme HIDALGO Anne	12	2.64
M. JADOT Yannick	28	6.17
Mme PÉCRESSÉ Valérie	7	1.54
M. POUTOU Philippe	5	1.10
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	13	2.86

Au niveau national, Emmanuel Macron a été élu Président de la République avec 58,55 % des voix.

Législatives

2^d tour - dimanche 19 juin

	Inscrits	% inscrits	% votants
Inscrits	542		
Abstentions	227	41.88	
Votants	315	58.12	
Blancs	26	4.80	
Nuls	11	2.03	
Exprimés	278	51.29	88.25

Candidats	Voix	% exprimés
M. IORDANOFF Jérémie	144	51.80
Mme JAY Florence	134	48.20

1^{er} tour - dimanche 12 juin

	Inscrits	% inscrits	% votants
Inscrits	542		
Abstentions	206	38.01	
Votants	336	61.99	
Blancs	9	1.66	
Nuls	1	0.18	
Exprimés	326	60.15	97.02

Candidats	Voix	% exprimés
Mme KOLMAKOVA Anna	5	1.53
M. FERES Quentin	12	3.68
M. ROSSET Frédéric	6	1.84
M. IORDANOFF Jérémie	102	31.29
Mme LEAL Fabienne-Claire	4	1.23
Mme LECROCCQ Françoise	2	0.61
M. SANTANA Jérôme	91	27.91
Mme HELLER Nathalie	3	0.92
Mme TULIPE Christine	6	1.84
M. VERGEZ Frédéric	14	4.29
Mme JAY Florence	81	24.85

Au niveau de la 5^e circonscription de l'Isère, Jérémie Iordanoff a été élu député avec 50,43 % des voix.

État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

Naissances : 6 avril, Eden Maurice ; 27 avril, Théo Monin ; 20 mai, Constance Vial ; 2 juin, Lucas Lettler.

Mariage : 5 février, Mathias Pillard & Carla De Campos.

Décès : 11 mars, René Vizioz ; 19 avril, Lucien Zacharie ; 17 mai, Bernadette Zacharie ; 9 juin, Paul Vizioz. ■

Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin – Directeur de publication : Olivier Roziau – Dépôt légal en cours
Directrice de rédaction : Dominique Barthe-Bougenaux – Comité de rédaction : O. Roziau, V. Juste-Lapied, D. Barthe-Bougenaux
Réalisation & impression : commune de Saint-Maximin (04 76 97 60 19, mairie@stmaximin38.fr) – www.stmaximin38.fr.